

LIGUE DE L'ÎLE DE FRANCE DES ÉCHECS



Association déclarée conformément à la loi du 1er juillet 1901 (n° 40767 p)

AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

Agrément sport le 19 janvier 2000 – Siret 35302535600042

29 rue des Pyrénées – 75020 Paris – Secrétariat : tél. 01 40 24 02 06

E-mail : ligue@idf-echecs.com – Site : www.idf-echecs.com



Relevé de décisions du Comité Directeur du 17 octobre 2022

Réunion mixte à 20 h en présentiel au siège de la Ligue et par vidéoconférence Zoom.

Présents : Khaled BENADDOU, Adrien DUQUESNE, Thomas LEMOINE, Fabienne MAUFFREY, Stéphane PINÇON, Marc WITTMANN.

Représentés : Jocelyn AZZEGAG, Zhigang LI (représenté par Thomas LEMOINE).

Invité : Nadir BOUNZOU.

Absents : Guillaume CANTON, Daphné PATTE.

1. Approbation des relevés de décisions des réunions précédentes

Point reporté à la prochaine réunion.

2. Point sur le dispositif Class'Échecs

La convention avec la FFE a été signée.

La phase départementale a pris fin le 4 octobre.

Du point de vue comptable, l'investissement de 5400 € ne pose pas de problème aux finances de la Ligue.

Une réunion entre la Ligue et les comités départementaux est prévue. Voir si on peut proposer à cette occasion aux départements de prendre en charge une partie de la part Ligue dans les kits de la phase 2.

3. Indemnisation des responsables de groupe des compétitions par équipes

Le barème suivant par groupe est proposé :

Compétition	Indemnité	Compétition	Indemnité
N4 adultes	46 €	N3 jeunes	46 €
Petit pion U10	46 €	Omnium U10	19 €
Petit pion U14	26 €	Omnium U14	11 €
Critérium adultes	27 €		

Vote : pour à l'unanimité.

4. Secteur jeunes

Les deux propositions suivantes sont étudiées :

- Proposition de soutien aux filles participant aux championnats de France des jeunes dans les tournois mixtes

- Proposition de soutien aux jeunes participant aux championnats internationaux

Dans les deux cas, il faut prévoir une enveloppe globale et un montant plafond par bénéficiaire (au cas où il y en aurait peu). Les montants sont à discuter.

Pour l'international, il est proposé une enveloppe de 3000 € avec un maximum de 400 € par bénéficiaire.

Vote : pour à l'unanimité.

Pour les filles aux championnats de France mixtes, il faudra proposer aux comités départementaux de contribuer à la même hauteur que la Ligue.

Il est proposé une enveloppe de 1000 € avec un maximum de 100 € par bénéficiaire.

5. Tournoi à normes

Il est acté d'organiser un tournoi à norme de GM pendant le championnat d'Île-de-France des jeunes.

6. Secteur scolaire

Marc WITTMANN indique que la FFE a modifié son règlement. Une phase départementale individuelle est maintenant obligatoire, et une école doit obligatoirement avoir l'effectif d'une équipe complète dans la phase départementale pour avoir le droit d'avancer en phase académique. La dérogation de Paris (seul département étant une académie entière) n'est plus en vigueur.

Des discussions sont en cours avec le comité de Paris et la direction nationale des scolaires pour trouver comment mettre en œuvre les nouvelles dispositions le mieux possible.

7. Divers

En raison de problèmes de débit avec la connexion Internet, il est envisagé de remplacer la connexion ADSL de la Ligue par la fibre optique.